

TRAIT D'UNION N°27

R
É
V
E
N
A
N
S

Les informations municipales

Décembre 2013

- Photo février 2013 : - Le canal gelé

Infos Pratiques

MAIRIE

Mairie de TRÉVENANS

3, Rue du Canal 90 400 TRÉVENANS

Téléphone : 03 84 29 42 97 Fax : 03 84 29 71 51

Adresse Internet : mairie.trevenans@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat

	Matin		Après midi	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
Lundi	9h00	12h00	Fermé	
Mardi	9h30	12h00	13h30	17h00
Mercredi	9h30	12h00	13h30	17h00
Jeudi	Fermé		13h30	17h00
Vendredi	9h30	12h00	13h30	17h00
Samedi	9h00	12h00	Fermé	

CARTE D'IDENTITÉ : validité → 10 ans

Délai d'obtention → 1 mois

Coût → Gratuit (Sauf en cas de perte ou de vol : 25€)

ATTENTION: Délais prolongés en période de congé. (*Juillet-Août et fin d'année*)

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE :

Trévenans n'est pas équipé pour répondre aux demandes.

Les communes suivantes, du Territoire de Belfort, peuvent recevoir votre demande : BEAUCOURT, BELFORT, DANJOUTIN, DELLE, FONTAINE, GIROMAGNY, GRANDVILLARS, OFFEMONT, ROUGEMONT LE CHATEAU.

Coût du passeport : 20€ pour un mineur de moins de 15 ans, 45€ pour un mineur de 15ans et plus, 89€ pour une personne majeure.

Nouveaux arrivants à Trévenans :

**La Municipalité est heureuse de les accueillir
et leur souhaite la bienvenue.**

Trait d'Union, journal d'information de la Municipalité, est destiné à apporter des informations utiles sur la vie dans notre village.



LE MOT DU MAIRE

Beaucoup de réunions, débats, propositions, enquêtes, ont eu lieu, ou sont en cours, afin de prendre position et décisions sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Nombres d'interrogations quant à sa mise en place dès la rentrée scolaire 2014 / 2015. En effet, le respect de cette réforme nous demande de proposer plusieurs scénarios en tenant compte du 'Rythme de l'enfant'.

Nous devons aussi mettre à contribution les communes et chercher les moyens humains, matériel et financiers pour sa mise en place.

Une première estimation du coût de cette réforme qui sera à supporter par notre commune est d'environ 32000 €/an

Les différents sites de nos écoles maternelles et primaires ne nous permettront pas de respecter scrupuleusement cette réforme, sans prendre en compte les contraintes du bus scolaire,

Ce bulletin sera le dernier de notre mandat. Les prochaines élections municipales se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014. Je vous recommande de lire attentivement les nouvelles directives et procédures, décrites dans ce bulletin, sur le mode de scrutin pour les communes de plus de 1000 habitants, ce qui impactera la nôtre.

Les travaux du cœur de village sont achevés. Je voudrais préciser ici, que lors de la visite du préfet, nous avons obtenu une subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement aux territoires ruraux), pour la réalisation de la troisième et dernière tranche. Cette subvention a été obtenue seulement sur présentation d'un dossier que j'ai présenté en préfecture et non par une demande de notre conseiller général. Néanmoins je le remercie pour l'obtention d'autres aides qui proviennent uniquement du conseil général.

Je n'oublie pas d'inviter les 'sexagénaires' et leurs conjoints, au repas de fin d'année qui se déroulera le 19 janvier 2014 à la salle communale.

Je souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et serai honoré de votre présence le vendredi 10 janvier 2014 pour vous présenter mes vœux pour la nouvelle année à la salle 'ESPACE DE VIE'

Le Maire
Pierre BOUCON

Sports loisirs TRÉVENANS

Depuis sa création en 1980, l'Association Sports Loisirs Trévenans avec aujourd'hui 5 sections, Cyclisme, Tennis, Port de Plaisance, Marche et Amicale Animation, se porte bien et participe activement à l'animation de notre village.

Voici maintenant 12 ans que "Sports Loisirs" organise les manifestations du 14 juillet...

"Sports et loisirs" organise aussi : La Fête de la musique, le réveillon du nouvel an, le vide grenier, etc... Les recettes permettent d'investir et renouveler le matériel nécessaire pour ces journées.

En alternance avec Châtenois les Forges, le 13 juillet 2013 à Trévenans, a été à la hauteur de nos espérances.

5 jours de travail avec 40 bénévoles dont une douzaine extérieurs à sports loisirs



Stéphane COURTOT-RENOUX et son orchestre...

Une belle prestation qui a ravi tous les participants.

(rendez-vous est pris pour 2015)

Un grand Merci à tous ceux qui y ont participé, sans oublier les Associations des villages voisins pour leur prêt de chapiteaux.

Les renseignements pour les activités de Sports Loisirs sont affichés dans le panneau devant la Mairie de Trévenans.

Les rendez-vous ?

Le "repas des anciens", notez dans votre agenda,
dimanche 19 janvier 2014 à 12h00
à la salle communale de Trévenans

"Les Vœux du Maire"

Monsieur le Maire présentera ses vœux
le vendredi 10 janvier 2014 à partir de 18h00
Tous les habitants sont invités, à la salle communale

.....
Jean XOLIN, Conseiller municipal pendant 36 ans

Ce doit être un record !!!

Conseiller municipal pendant 36 ans, de 1965 à 1972 à Trétudans puis de 1972 à 2001 à Trévenans, Jean XOLIN a beaucoup œuvré pour le bien être des habitants de la Commune.

Adjoint, responsable des travaux, les occasions ne manquaient pas d'utiliser ses compétences en électricité et ses talents de bricoleur... Dépanner et aider son prochain sans compter, était aussi, pour lui, une vocation...

Il est parti brutalement, ce matin du vendredi 29 novembre.

Toujours souriant JEAN nous a quittés à l'âge de 81 ans, nous pensons tous à lui et nous renouvelons ici toute notre sympathie à son épouse, à ses enfants et petits-enfants et à toute sa famille.



Généreux et serviable, JEAN laissera un très bon souvenir à celles et ceux qui l'ont côtoyé.

Armistice de la 1^{ère} guerre mondiale, le 11 Novembre 1918...

Lors des manifestations du 11 novembre 2013, après les discours d'Edouard ZISKA, de Mr le Maire et nomination des morts, les honneurs sont rendus à tous les morts pour la France.

2 gerbes ont été déposées par des jeunes filles du village

La chorale aussi rend hommage chaque année en entonnant la Marseillaise.



2 cérémonies pour que personne ne soit oublié.

C'est aussi l'occasion de se rappeler que Trévenans n'existait pas en 1918 et s'est constituée en 1972 par la fusion de 2 villages voisins : Trétudans et Vourvenans

Les anciens s'en souviennent, les plus jeunes apprennent ce passé qui fait partie de Notre HISTOIRE. Il est important de ne pas l'oublier.

Tous les 25 novembre, Trévenans commémore la libération de nos deux villages.

Il y a 69 ans !!! Trévenans n'existait pas encore...

Trévenans commémore cette journée gravée dans la mémoire du village et dans celle de nos anciens.



Les honneurs ont été rendus aux victimes de ces durs combats par les anciens combattants sous le regard de leur Président et des habitants venus très nombreux se recueillir sur la plaque, devant la Mairie.

Après les discours de Mr le Maire et de Mr Édouard ZISKA, Président des anciens combattants, les enfants de Trévenans ont déposé devant les plaques commémoratives une gerbe de fleurs.



Après la classe, beaucoup d'enfants sont venus participer à cette commémoration en chantant la Marseillaise et en déposant une gerbe devant le monument aux morts de la mairie.

La chorale des anciens a chanté le "chant des tirailleurs marocains" repris par les participants venus très nombreux ce jour là.

Personne n'oubliera les victimes de ces combats, soldats du 5^{ème} RTM, résistants et habitants, morts pour la LIBERTÉ. - 6 -

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 11 JUILLET 2013

1) CLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE

La Direction Départementale des Territoires nous demande de délibérer en vue du classement de la voirie et des équipements du lotissement «les près de Vie» dans la voirie communale.

Ce lotissement vient s'insérer dans la Rue du Canal pour une longueur de 155 mètres.

Conformément à la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004, les délibérations des Conseils Municipaux prononçant le classement des voies communales sont désormais dispensées d'enquête publique préalable lorsque le classement envisagé n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Décision du Conseil : Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide à l'unanimité le passage du lotissement les près de vie dénommé "Impasse des mésanges" dans la voirie communale.

2) DISPOSITIF "DUFLOT" DÉFISCALISATION DE L'INVESTISSEMENT LOCATIF

Le Maire donne lecture de la présentation du dispositif "DUFLOT" qui permet à un investisseur de bénéficier d'une réduction d'impôt de 18 % du montant investi dans un logement neuf, réparti sur 9 années, en contrepartie d'un engagement de mise en location non meublée en tant que résidence principale pendant au moins 9 ans avec un loyer plafonné.

Les communes de la CAB situées en zone B2 ne bénéficient de ce dispositif qu'à titre transitoire jusqu'au 30 juin 2013. Toutefois celles-ci ont la possibilité de demander une dérogation au préfet de région en justifiant de besoins particuliers en logements locatifs.

Après en avoir délibéré le Conseil accepte à l'unanimité d'instaurer le dispositif "DUFLOT" sur notre commune.

3) PROJET AMÉNAGEMENT FUTUR

- DEVIS CABINET DELPLANQUE

Le Maire soumet au Conseil un devis du Cabinet Delplanque d'un montant de 14 256.32€ TTC, relatif à des prérogatives concernant l'expropriation sur son territoire et à son bénéfice, de biens immeubles avec en amont une proposition d'acquisition des terrains par voie amiable avec consultation préalable du service des domaines.

Le maire propose d'acquérir des terrains qui jouxtent la commune ces terrains sont classés en zone UL de notre futur PLU destinés à recevoir des bâtiments et structures publiques.

Le Maire propose dans un premier temps une négociation amiable avec les propriétaires et demande l'autorisation au Conseil de lancer la procédure avec le Cabinet Delplanque.

Cette action a pour but de développer la commune avec des structures scolaires et faciliter l'accueil des enfants (crèches, accueil périscolaire, rythmes scolaires, etc ...) dans la continuité de l'aménagement "cœur de village".

Décision du Conseil : Validé à l'unanimité en mettant une réserve sur le rythme de la procédure avant et après la validation du PLU.

4) VNF - AVENIR FUTUR DU CANAL

Le Maire fait part au Conseil d'un courrier de VNF concernant une fermeture temporaire du canal de Montbéliard à la Haute Saône, et souhaite à ce propos recueillir les remarques ou objections éventuelles de cette action.

Il donne lecture également du courrier de Mr DEMARCHE Maire de BOTANS.

Remarques du Conseil : les membres du Conseil s'opposent fortement à la fermeture du canal et propose de réagir en faisant un courrier à VNF. Bien appuyer sur le fait que le canal rentre dans le cadre du patrimoine intercommunautaire.

Mr CASOLI se propose de rédiger ce courrier.

5) PERSONNEL COMMUNAL

Fin du contrat CUI de Monsieur BLETZACHER Denis au 16/07/2013
Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, stagiaire pour un an, à compter du 17/07/2013.

Décision du Conseil : Le Maire demande au Conseil de créer un poste d'agent technique de 2^{ème} classe en stagiaire. Le Conseil accepte à l'unanimité de créer ce poste.

DIVERS

Fédération nationale des anciens combattants

Le Maire propose de mettre la plaque entre le monument et la rue du Canal et l'appeler la place du 19 mars 1962.

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL **du 19 SEPTEMBRE 2013**

1) PRÉSENTATION GÉNÉRALE

AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le plan d'aménagement forestier de la forêt communale arrive à échéance en 2013.

Mme CANDIDO-HANTZ Valérie, Chef de projet aménagement, participe à cette réunion de présentation des études menées et souhaite faire des propositions de gestion (choix des parcelles à renouveler, des parcelles en gestion "extensive"...). Lors de cette réunion, la commune doit demander la mise à l'étude du plan d'aménagement forestier et se positionner sur l'élaboration du programme d'action (calendrier et estimation des coupes, calendrier et estimation des travaux...).

Mrs SALOMON Jean-Louis, garde forestier et LAUCHER Claude, Responsable de l'Unité Technique de Belfort sont également présents à cette réunion.

Dans notre forêt est composée essentiellement de chêne et de hêtre, les services de l'ONF préconisent la régénération de 7 ha 51 sur 20 ans.

Mr SALOMON sollicite les élus pour une éventuelle visite en forêt.

Décision du Conseil : Approuve à l'unanimité les conclusions du compte rendu et demande la mise à l'étude par les services de l'ONF du plan d'aménagement de la forêt communale. Avis favorable à la régénération de 7 ha 51 sur les parcelles 2, 10, 15, 16 et 4.

2) MATÉRIELS ROULANTS

Le Maire fait part au Conseil de l'état vétuste et inquiétant du tracteur LANDINI, qui occasionne des dépenses onéreuses pour la commune.

Deux devis ont été demandés aux établissements PAGOT CAPUT de Fousseماغne et JACQUOT-COTTET de Morvillars.

➤ **Devis PAGOT CAPUT :**

- 42 816,80 € TTC en matériel neuf avec possibilité d'un financement sur 7 ans (5 290 €/an)
- 31 100 € TTC en matériel d'occasion (75 CV) avec une remise de 7 000 € sur la reprise de l'ancien tracteur Landini.
- 23 000,00 € TTC en matériel d'occasion (90 CV) avec une remise de 7000 € sur la reprise de l'ancien tracteur Landini.

➤ **Devis JACQUOT-COTTET :**

41 806,02 € HT en matériel neuf avec possibilité d'un financement sur 7 ans (5 877 €, intérêts 0,9 %) avec une remise de 8 361,20 € HT pour la reprise du tracteur Landini soit 33 444.82 € HT : 2 ans de garantie et approvisionnement sous 6 semaines

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité pour achat d'un tracteur neuf chez JACQUOT-COTTET pour un coût de 40 000 € TTC, financement sur 7 ans.



Réception du nouveau tracteur le 10 décembre 2013

3) RESTRUCTURATION D'UNE BERGE A PROXIMITÉ D'UNE CONDUITE DE GAZ (STÉ DE PÊCHE LA VARONNE)

Le Maire revient sur un problème déjà évoqué en Conseil Municipal du 11 juillet 2013 concernant l'érosion des berges du petit étang au niveau de la ZAC de la Verte Comtoise qui représente un réel danger puisqu'une conduite de gaz passant à proximité est désormais mise à nue.

Une réunion s'est déroulée sur place le 17 septembre 2013 en présence de Mr le Maire, d'un responsable de GRT Gaz ainsi que Mr TAQUARD, Président de la Sté de Pêche.

Deux devis ont été faits par :

- L'entreprise ALBIZZATI pour un coût TTC de 18 634,16 €
- L'entreprise EUROVIA pour un coût TTC de 21 396,44 €

Le Maire propose que la commune finance ces travaux à hauteur de 25 % sur une base de 30 000 € maximum et demande à Mrs TAQUARD et CASOLI d'établir un cahier des charges qui sera proposé à GRT GAZ pour validation.

Décision du Conseil : Accord pour les propositions de Mr le Maire et demande à la Sté de Pêche de solliciter d'autres aides financières.

4) TRAVAUX ENTRETIEN ÉGLISE

1. Monsieur BEL a demandé à la Sté SONOREST de lui fournir un rapport sur l'état du paratonnerre de l'église, visiblement défaillant. Cette Société a procédé à une vérification le 04/09/2013 et nous a transmis un devis de travaux qui s'élève à 704,44 € TTC pour la remise en état de l'installation de ce paratonnerre.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité (*fait à ce jour*)

2. Concernant la sonnerie des heures (remplacement du tintement de la cloche n° 1), 2 devis sont soumis :
 - Devis SONOREST 1 233,08 € TTC
 - Devis FROTEY 813,28 € TTC

Décision du Conseil : Le Conseil valide le devis de l'entreprise FROTEY pour un montant de 813,28 € TTC (*fait à ce jour*)

DIVERS

- Pour le ramassage des encombrants, la remorque du tracteur sera mise sur le domaine public et non dans la propriété des particuliers. Le Maire propose au Conseil de réfléchir sur les conditions de mise à disposition de la remorque pour les particuliers.
- Catherine COURTOT donne connaissance de l'avancement du Plan de Sauvegarde Communal. Prévoir une réunion de la commission rapidement. (début octobre).

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 27 SEPTEMBRE 2013

1) DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Mr CHRISTEN Bernard, du Cabinet PRAGMA, présente le dossier de PLU mis à l'approbation du Conseil Municipal avec ses modifications.

Décision du Conseil : Le Conseil Municipal adopte les modifications ou ajustements demandés par les administrés et approuve à l'unanimité le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il sera annexé à la présente délibération.

La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

Le PLU approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie de Trévenans aux heures habituelles d'ouverture.

2) DEMANDES SOCIÉTÉ DE CHASSE

Le Maire donne lecture de deux demandes de la Société de Chasse de Trévenans :

1. L'ACCA demande à la commune s'il était possible de réviser le loyer de la location du bail (925 €) ou à défaut d'obtenir une subvention.

Décision du Conseil : Le Conseil est favorable à l'unanimité pour allouer une subvention exceptionnelle de 300 € pour l'année 2013.

2. L'ACCA demande le droit d'organiser quelques battues avec tir à balle à l'intérieur du trou (secteur rivière) uniquement le matin,

signalé par des pancartes « Danger Battue » sur les chemins d'accès le jour même, afin de prévenir d'éventuels promeneurs et pêcheurs.

Décision du Conseil : Une décision sera prise ultérieurement. Le Maire se renseignera en Préfecture pour plus de renseignements (responsabilité du Maire)

3) DEMANDE D'AUTORISATION

DE STATIONNEMENT TAXI

Une société de Mulhouse, sollicite une autorisation de stationnement pour une activité taxi.

Décision du Conseil : Les élus sont favorables pour cette demande dans un premier temps ; renseignement sera pris pour connaître les différents tarifs et procédures.

4) DEMANDE D'ADHÉSION DE MORVILLARS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FOURRIÈRE

Le Comité du Syndicat Intercommunal de la Fourrière du Territoire de Belfort s'est prononcé à l'unanimité pour l'adhésion de Morvillars. La commune doit se prononcer avant le 13/11/2013 sur cette admission.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

5) SINISTRES 14 JUILLET 2013

Le Maire rappelle que lors du tir des feux d'artifice qui se sont déroulés le 14/07/2013 à Trévenans, des dégâts ont été occasionnés dans les propriétés LASSOURCE et FRANZ.

- Chez Mr FRANZ Fabrice, domicilié 9 Rue du Canal, la bâche de la piscine a été trouée.
- Chez Mr LASSOURCE Serge, domicilié 11 Rue du Canal, le store au-dessus de la terrasse ainsi que la petite serre ont été troués.

Les déclarations ont été faites à chaque assurance.

Le Maire a rencontré l'agent général d'AXA pour connaître la décision d'indemnisation qui sera prise. L'assurance ne prend pas en charge ce genre de dégâts.

Le Maire propose d'indemniser directement les riverains.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

6) DÉLIBÉRATIONS FISCALES

Le Maire rappelle au Conseil la possibilité de prendre des délibérations avant la fin de l'année, en matière de fiscalité directe, de taxe d'urbanisme et de droits indirects, pour une application en 2014.

Cette année, deux nouveautés ont été apportées :

- En matière d'assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants, la durée de référence retenue pour apprécier la vacance des locaux a été réduite de cinq à deux ans ;
- En matière d'urbanisme, le champ d'application des terrains constructibles concernés par la majoration de la valeur cadastrale a été élargi et la superficie retenue pour le calcul de la majoration a été réduite de 200 m².

Le Maire propose d'exonérer la taxe d'aménagement sur les constructions inférieures à 20 m² et au dessus de 20m² à 2.5 % et de fixer la taxe sur l'électricité à 0%

Décision du Conseil : Accord pour fixer en 2014 la taxe d'électricité à 0% et décision sera prise à la prochaine réunion pour la TA après renseignements sur les modalités d'exonération.

7) TRAVAUX COMMUNAUX

Réception des travaux de réaménagement du cœur du village le 8 octobre 2013 à 11 heures

Exposé de la réunion du jeudi 26/09/2013 à 18 heures avec la CAB pour la reconstruction du réseau assainissement Rue de l'Emprunt ainsi que l'installation des conteneurs enterrés.

- Reconstruction du réseau assainissement : début des travaux prévu vers le 15/10/2013 ; la réfection de voirie de la rue de l'Emprunt sera à prendre en considération à la fin des travaux ; des devis seront demandés
- Installation de conteneurs enterrés : Suite à la réunion du 26/9, les riverains de la rue de l'Emprunt ne sont pas favorables à cette installation sur le parking devant le lotissement. Seuls les conteneurs enterrés seront installés devant le lotissement NEOLIA.



A l'école de Trévenans

La rentrée à l'école....

Les élèves ont retrouvé le chemin de l'école le Mardi 3 septembre 2013. Nouveauté cette année : une classe de maternelle qui accueille 19 élèves de PS/MS a été installée dans l'enceinte de l'école.

Après la surprise de découvrir ce nouveau bâtiment, les 62 élèves ont retrouvé leurs copains et leurs maîtresses pour une nouvelle année scolaire.

A 8H25, chacun est entré dans sa classe : les 18 CP avec Mme PONS, les 18 CE1/CE2 avec Mme Morelli (qui est à mi-temps avec Mme Widmer) et les 26 CM1/CM2 avec Mme Jordan.

Une nouvelle année scolaire commence.....nous vous proposons ici de découvrir les activités des derniers mois de l'année scolaire 2012-2013 à l'école de Trévenans

Le carnaval de Châtenois-Les-Forges



Pour la première fois, les élèves de l'élémentaire de Trévenans ont défilé avec leurs petits frères et sœurs de la maternelle de Châtenois-les-Forges lors du Carnaval des écoles de Châtenois-les-Forges.



Le thème choisi était « Les chapeaux ». Les élèves de Trévenans avaient des chapeaux de pirates, des chapeaux voyageurs et des chapeaux du « Fou du Roi ».

Le Gala de Patinage



Le jeudi 30 mai 2013, on a été voir Méline et Lisa sur la glace. Elles patinaient sur des musiques de la télévision.

On a vu Koh-Lanta.

On a vu les schtroumpfs.

On a vu D&Co.

J'ai vu la soupe aux choux.



Les CP/CE1

La prévention routière



C'est sous la pluie que les CM1/CM2 ont passé leurs tests "Prévention Routière". Ils étaient à l'abri pour les tests écrits (*un petit cours théorique puis une vingtaine de questions*) mais sous des trombes d'eau pour passer les tests en vélo (on a alors pu vérifier l'importance d'avoir des bons freins.....).

Cette année, Rémi XOLIN a été sélectionné pour la finale départementale. Il a fini 5ème sur 23.

FELICITATIONS A LUI !!!

Les boules lyonnaises



Le mardi 2 juillet, les CM sont allés à pied à Châtenois-les-Forges, sur le terrain de boules. Là-bas, les membres de l'association « La boule Joyeuse » leur ont expliqué les règles des « Boules Lyonnaises ». Ils ont ensuite participé à un tournoi. C'est Hugo, associé à Mme Jordan qui ont gagné ce tournoi. Pour certains c'était la révision des cours qu'ils avaient pu avoir quand ils étaient en CE1-CE2, il y a 2 ans.

Notre spectacle



Le vendredi 28 juin, les 3 classes de l'école ont proposé à leurs parents et à leurs amis leur spectacle de fin d'année.

La classe de CP-CE1 a proposé des chansons dont une en anglais et des rimes avec leurs chapeaux. La classe de CE1-CE2 a fait des chansons, des danses et en anglais la présentation de leurs « futurs » métiers. Les CM1-CM2 ont fait des chansons en anglais : « *Alphabet rap* », « *The Bear Hunt* », et une chanson en français : « *Oh ! Eh ! Hein ! Bon !* » Ainsi que, des danses : le madison et une danse du Moyen Age. Toutes les classes étaient super !

Fantine CM

Un grand jeu avec nos copains

Le lundi 1^{er} juillet, les élèves de CP/CE1 ont traversé le département avec les bus Optymo pour aller à Etueffont retrouver leurs copains avec qui ils avaient échangé des travaux autour d'auteurs de livres de littérature de jeunesse.

On a pris le bus à Trévenans et on a changé à Valdoie. On a pris un autre bus pour Offemont et ensuite on est arrivé à Etueffont. Dans le bus, il y avait les élèves de la maternelle de Valdoie.

On a marché un peu et on est arrivé au stade. Les élèves d'Etueffont nous ont rejoints.

On a fait un grand jeu : on devait lancer le dé et avancer sur la piste. Ensuite on devait courir vers les adultes qui nous posaient des questions sur les livres de Geoffroy de Pennart. Si on répondait correctement, on avait un jeton.

C'était fatigant mais on s'est bien amusé. Le midi, on a fait un pique-nique.

Les CP/CE1



dans le bus Optymo



On relit les livres en attendant les copains d'Etueffont



Il fallait courir vite pour arriver les premiers...

La liaison GS/CP

Afin de faciliter la transition entre la Grande Section (dernière année de maternelle) et le Cours Préparatoire, les enseignantes de l'école maternelle de Châtenois et de Trévenans ont organisé une visite collective chez les CP. Ce sont donc 16 élèves de GS qui sont venus voir leurs camarades de CP le jeudi 20 juin 2013.



Les CP ont accueilli dans la cour leurs camarades puis ils les ont accompagnés dans la classe. Les CP ont lu une histoire, ont chanté une chanson puis tout le monde est allé s'installer dans la classe pour écrire un peu et se dessiner. Les œuvres des élèves ont été affichées dans le couloir. Les GS, devenus CP en septembre était donc contents de retrouver les dessins à la rentrée.

Sur le chemin de l'école

Un après-midi spécial pour les CM le mardi 5 novembre 2013 : la classe est allée au cinéma pour voir le film « Sur le chemin de l'école ».

Voici le compte-rendu qu'ils ont écrit

Le mardi 5 novembre, la classe de CM1-CM2 est allée au Cinéma des Quais à Belfort.

Nous sommes partis en bus Optymo. On est allé voir le film « Sur le chemin de l'école ».



Evan CM2

Le film raconte le parcours de 4 enfants du monde qui vont à l'école. Parmi eux, il y a Samuel. Il est handicapé. Il a 11 ans, il est en 6ème et habite en Inde.

Tous les matins, il va à l'école en fauteuil roulant, accompagné de ses 2 petits frères qui le poussent.

Fantine CM2

Il y a Zahira qui a 12 ans. Elle vit au Maroc. Tous les lundis, elle fait 22 km avec 2 amies pendant 4 heures. Elle marche la moitié du temps dans les montagnes de l'Atlas et l'autre moitié du temps, elle fait du stop.

Alicia CM1

C'est l'histoire de Carlos que j'ai le plus aimé parce qu'il aime les animaux, qu'il va à l'école à cheval et qu'il aide son père à travailler.

Théo CM2

C'est l'histoire de Samuel qui m'a le plus ému parce qu'il est handicapé et que ses frères le poussent tous les jours.

Vital CM2

Le jour de la Fête de la Musique....



Le 21 Juin 2013, des membres de l'école de musique de Châtenois-les-Forges sont venus nous présenter leurs instruments. Nous avons donc pu voir et écouter des percussions, des clarinettes et bassons.

Ce mini-concert a eu lieu le jour de la fête de la musique. On a beaucoup aimé.

La classe des CP/CE1

La voile au Malsaucy



Les 17 et 18 juin 2013, les élèves de CM1-CM2 sont allés faire de la voile au Malsaucy.

Le soleil était au rendez-vous, ainsi que la chaleur. Mme Jordan puis Mme Pons ainsi que des mamans nous ont accompagnés durant ces deux journées. Nous avons fait du canoë, du tir à l'arc, du kayak, et du catamaran.

Nous avons appris à utiliser le matériel puis nous avons fait des « parcours » et des promenades autour du lac. Ce n'était pas facile de diriger le catamaran et c'était fatigant de pagayer en canoë.

Mais on a quand même passé deux supers journées !



INFORMATIONS MUNICIPALES

RAMASSAGE DES MONSTRES :

Un rappel est nécessaire quant à ce service que vous propose la commune.

- Lorsque vous changez un appareil tel que machine à laver, réfrigérateur, téléviseur ou tout autre appareil ménager, le fournisseur a obligation de reprendre votre ancien appareil (ceci vous est de toute façon facturé).
- Dans le cas exceptionnel où ceci n'est pas respecté, la commune met à disposition un service de ramassage des monstres les 1^{er} mardis de chaque mois, à votre demande.

Malheureusement, certains confondent ce service avec une opération de débarras avec des quantités excessives, impossible à gérer par le personnel communal. Bien souvent, celui-ci charge ces matériaux et se retrouve seul pour décharger à la déchetterie.

Dorénavant, ce service se limitera à du matériel ménager et literie.

Tout autre objet ne sera plus enlevé tel que bois, gravats, matériaux lourds... Le transport de ce genre de matériaux n'est pas de notre compétence et nous ne devons pas nous substituer aux entreprises.

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS :

Ramassage les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois. S'inscrire en mairie une semaine avant. Dépose de la remorque la veille et chargement par le particulier. Une seule benne par foyer et par an.

2 périodes de ramassage ont été définies :

1^{ère} Période entre le 4 mars et le 20 mai

2^{ème} période entre le 2 septembre et le 18 novembre

Ces services ne seront pas assurés en dehors de ces périodes.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Ramassage les Samedis matin dans les poubelles appropriées (brune).

Si le samedi tombe un jour férié, le ramassage s'effectue le Lundi. Vérifiez que les poubelles soient bien fermées pour éviter les dispersions d'ordures par des animaux. (*Chiens et chats errants, voire même animaux sauvages, renards, fouines, corbeaux et autres*)

RAMASSAGE DES DÉCHETS RECYCLABLES : (poubelle jaune)

Ramassage **les vendredis matin** des semaines impaires dans les poubelles jaunes. Si Le vendredi est un jour férié, ramassage : le lendemain.

LES ÉCOPOINTS :

Seul les "verres" sont à déposer aux "écopoints" et surtout à insérer dans le conteneur pour éviter la casse aux abords et les accidents.

RECENSEMENT MILITAIRE :

Dès 16 ans, faites-vous recenser dans votre mairie :

Le recensement est une démarche civique obligatoire IMPÉRATIVE pour s'inscrire à la conduite accompagnée, au permis de conduire, au Bac, etc...

Si vous ne vous êtes pas fait recenser, il faut vous présenter au plus vite à la mairie afin de régulariser votre situation.

LIVRAISON de repas à domicile aux personnes âgées :

La commune de Trévenans s'adresse à l'APASAD de Grand Charmont, pour livrer des repas à domicile aux personnes âgées.

Les repas sont confectionnés dans la cuisine du CFA de Bethoncourt pour un coût, livraison incluse, de 8,65 € / repas.

La commune participe pour 2€/repas ce qui ramène le prix, pour les personnes âgées, à 6,65 € par repas.

Les repas sont apportés "froids à réchauffer", tous les jours sauf dimanches et jours fériés qui sont livrés la veille.

**Si vous souhaitez en bénéficier adressez-vous
à l'APASAD de Grand Charmont : 03 81 97 33 77**

S.O.S Amitié Belfort - Montbéliard :

Cette association, née en 1960, assure l'écoute 24h/24h tout au long de l'année des personnes en détresse psychologique ou morale.

Être présent face à la **solitude**, entendre des **situations difficiles** sans jamais juger ni être directif, atténuer l'**angoisse** pour éviter les gestes de **désespoir**, Tel : **03 81 98 35 35**

DIVERS

- Devis PROCOM : Sauvegarde des fichiers pour un montant de 1 254,60 € TTC : la capacité utilisée à ce jour est de 300 giga : la capacité de mémoire de la sauvegarde représente 7 fois la mémoire actuelle.

Décision du CM : Accord à l'unanimité

- Devis PROCOM : 1 103.91 € TTC pour l'installation d'E MAGNUS, seul logiciel compatible avec les nouvelles normes de dématérialisation avec la Trésorerie, nous devons changer l'unité centrale et mettre en place Windows 7.

Décision du CM : Accord à l'unanimité

- Demande de l'agence commerciale « LEDISTRIB » pour développer un distributeur de pain et de viennoiserie sur la commune. Les artisans locaux louent les distributeurs automatiques à l'agence, fabriquent le pain dans leurs fournils et assurent le remplissage de proximité plusieurs fois par jour.

Décision du CM : Avis défavorable des élus

- Mr CANAULT propose de faire une réunion de la commission information le mercredi 9 octobre à 18 heures pour le bulletin et l'agenda.
- Renseignement sera pris en Préfecture sur l'interdiction de faire fonctionner les cheminées à foyer ouvert. Demander l'arrêté préfectoral
- Erosion Berge étang : d'après la convention conclue entre la commune et GDF de 1995, il est avéré que GDF n'a pas surveillé l'arbre situé sur la canalisation.
- Mr CASOLI annonce son intention de ne pas se représenter aux prochaines élections municipales.

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 15 NOVEMBRE 2013

1) CLASSE ÉCOLE MATERNELLE TRÉVENANS - SDIS

A la demande de Mr le Maire, le SDIS a effectué le 30 octobre 2013 une visite sécurité à l'école primaire ainsi que dans le module de l'école maternelle de Trévenans. - 24 -

A l'issue de cette intervention, le SDIS demande à la commune l'installation d'une alarme pour être en conformité.

Il est également demandé à la commune de régulariser l'ouverture de la classe maternelle par une délibération.

Décision du Conseil : A réception du rapport du SDIS, la délibération régularisant l'ouverture de la classe maternelle sera faite.

2) RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire informe le Conseil que le secrétariat de mairie a été fermé jeudi 14/11 toute la journée afin d'être solidaire des parents d'élèves qui ont de leur côté boycottés l'école mercredi 13/11, afin de s'opposer à la réforme des rythmes scolaires en l'état actuel.

Le Maire soumet au conseil municipal un moratoire visant à demander à Mr le Ministre de l'Education Nationale la réouverture de la concertation sur la réforme des rythmes scolaires avec l'assoc. des Maires de France. Principales difficultés sans réponse à ce jour : Faible prise en compte de l'intérêt de l'enfant dans les organisations mises en œuvre, désorganisation de rythmes familiaux, difficultés techniques d'organisation

Décision du Conseil : le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de prendre ce moratoire.

3) DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE REPPE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FOURRIÈRE

Le Comité du Syndicat Intercommunal de la Fourrière du Territoire de Belfort s'est prononcé à l'unanimité pour l'adhésion de la commune de REPPE. La commune doit se prononcer sur l'admission de cette commune.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

4) DEMANDE DE SUBVENTION 2013

- 1) Le Maire présente au conseil municipal le projet de la "Maison des Familles de Franche-Comté" initié par l'association "Semons l'Espoir" d'une construction basse consommation à ossature bois qui permettra

l'accueil des familles dans un lieu convivial, chaleureux et fraternel, dont les enfants ou un proche adulte (conjoint, parent) sont hospitalisés au CHRU Jean Minjot à Besançon.

- 25 -

Les communes propriétaires de forêts qu'elles soient feuillues ou résineuses, peuvent participer à ce projet en versant un don correspondant au minimum à un m² de parquet (feuillus) ou 1 m³ de bois (résineux) évalué à 50 €.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité pour verser 200 € à cette association qui correspond à 2 m³ de bois.

- 2) Le conseil municipal, accepte de verser une subvention de 250 € à un groupe musical des pays de l'Est par l'intermédiaire de BALADA qui fera une animation le 06 décembre 2013 à l'église de Trévenans.

5) PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire informe le Conseil qu'à ce jour les permis de construire suivent les règles du PLU.

6) RÉSERVES FONCIÈRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 11 juillet 2013, le conseil municipal a validé le devis du Cabinet Delplanque pour un montant de 14°256,32 € TTC, relatif à des prérogatives concernant l'expropriation sur son territoire et à son bénéfice, de biens et immeubles avec en amont une proposition d'acquisition des terrains par voie amiable avec consultation préalable du service des domaines.

Le Maire propose d'acquérir des terrains près de la mairie, situés en zone UL, destinés à recevoir des bâtiments et structures publiques.

Cette action a pour but de développer la commune avec des structures scolaires et faciliter l'accueil des enfants (crèche, périscolaire, rythmes scolaires, etc...) dans la continuité de l'aménagement "Cœur de Village".

A ce jour, une estimation a été demandée au service des domaines. Le Maire proposera dans un premier temps une négociation aux propriétaires concernés (Barlogis Marcel, Vauthier Gabriel, Galland Jacques).

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité pour poursuivre cette procédure

- 26 -

7) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

La commission s'est réunie plusieurs fois pour travailler et, à la prochaine réunion de conseil municipal, Catherine COURTOT présentera le projet de PCS définitif.

DIVERS

- Mr le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de Mr le Préfet l'informant de l'attribution d'une subvention de 80 000 € au titre de la DETR de l'exercice 2013.
- Mr le Maire fait part de son intention de se représenter aux prochaines élections municipales. Il demande aux membres présents de se positionner très rapidement sur leur éventuel souhait de rester dans l'équipe municipale ou pas.
- Réunion du CCAS le vendredi 28/11 à 18 h ; préparation de l'ordre du jour avec Annie.
- Mr BEL rappelle que les élus sont vivement conviés à assister à la cérémonie du 25/11 à 15 h 30 devant la mairie pour la libération de Trévenans.
- Mr CASOLI signale que les arbustes posés par l'entreprise "Le Savoir Vert" pour l'aménagement du Cœur de Village seront finis d'être plantés semaine 47.
- Devis demandés pour la réfection de voirie, impasse du coq et impasse du pâquis.
- Le Maire signale qu'il a pris un arrêté pour faire interrompre les travaux d'une terrasse entrepris par Mr DEMIROVIC,

**Si vous souhaitez passer un message sur
le bulletin municipal, contactez la Mairie.**

03 84 29 42 97

- 27 -

Élections municipales 2014 **les dimanches 23 et 30 mars**

Les élections des dimanches 23 et 30 mars 2014 permettront d'élire, pour 6 ans, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec prime majoritaire les conseillers municipaux et les conseillers communautaires.

Les listes de candidats doivent respecter la plus stricte parité : un homme, une femme, un homme une femme, et ainsi de suite...

Les candidats aux sièges de conseiller municipal et de conseiller communautaire figurent sur deux listes distinctes, les seconds devront nécessairement être issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Les électeurs ne votent qu'une seule fois, les deux listes figurant en effet sur le même bulletin de vote.

Les Conseillers Municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le Maire et les Adjoints.

Les Conseillers Communautaires représentent notre commune au sein de la CAB dont l'objet est de gérer les affaires communes et de présenter des projets communs de développement.

Ce qui change pour notre commune ?

Contrairement aux élections municipales précédentes, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : Le panachage n'est plus autorisé.

Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin sera nul.

Vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter.

Vous élirez également deux Conseillers Communautaires.

- 28 -

Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)

Suite à la dissolution, par Mr le Préfet du Conseil d'Administration, un nouveau comité a été élu sous la Présidence de Mr Boucon Maire de la commune.

Président :	NGUYEN	Marcel
Vice-Président	BOUILLARD	Guy
Trésorier	CHARDON	Pascal
Secrétaire	VALOT	Jean Claude
Membres	CHARDON	Denis
	POUPON	Jean

Ce comité aura à cœur de rétablir une bonne image de la chasse envers la municipalité et la population de Trévenans.

La saison de chasse commence en septembre et se termine début janvier (Sauf migrateurs). Une ouverture anticipée, pour le sanglier à poste fixe début juin, est décidée par arrêté municipal afin de limiter les dégâts dans les cultures.

Un nombre minimum de chevreuils à tuer est attribué à la société par la préfecture afin de maintenir un bon équilibre des populations.

Pour tous renseignements ou problèmes n'hésitez pas à contacter le Président ou un membre du bureau qui se fera un plaisir de vous répondre.

Le comité

Vente de brioches au profit de l'ADAPEI

Comme chaque année des bénévoles de Trévenans vous ont proposé des brioches vendues au profit de l'ADAPEI (*Association Des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés*)

Cette année, sur Trévenans, **230** brioches ont été vendues et ont rapporté **1148,10€** reversés intégralement à l'ADAPEI.

Un grand Merci à ceux qui ont participé à cette vente et merci aussi à tous pour vos dons et votre accueil. À l'année prochaine

- 29 -

Les Boulistes

Tous les lundis et jeudis, une équipe d'amis se retrouvent sur les terrains de boules derrière la mairie.

Pour le plaisir...

Toute personne intéressée peut se joindre à nous

Horaire d'été : 16h00 à 18h00

Horaire d'hiver : 15h00 à 17h00





Pour tout renseignement contactez :

Mr BRINGARD 03 84 27 20 29 Mr PINGENOT 03 84 27 20 23

- 30 -

Sports loisirs TRÉVENANS Section "MARCHE"

Le 29 septembre 2013, a eu lieu la 5^{ème} marche gourmande.

Cette manifestation, en partenariat avec le Comité des Fêtes de Sévenans, était organisée cette année par Sévenans.

Cette "marche Gourmande 2013", sur les chemins de Sévenans, Trévenans et Bermont, a enchanté plus de 330 inscrits.

Record battu cette année, dû très certainement,
à la qualité des années précédentes...

Sur un parcours de 12,5 kms, préparé avec l'esprit famille, les 330 marcheurs ont pu découvrir les haltes gourmandes aux saveurs des terroirs sous un soleil voilé mais surtout sans pluie.

Saveurs des Terroirs :... Apéritif savoyard, soupe à l'oignon, Assiette franc-comtoise, fromages et les très appréciées crêpes bretonnes au caramel fourrées d'une boule de glace vanille,... le tout préparé par des bénévoles de Sévenans et de Trévenans...



Le matin, départ de "La folichotte", direction l'apéritif au centre ville de Sévenans, puis direction Trévenans en passant par le tunnel sous la ligne LGV où était servie la soupe à l'oignon. Rendez-vous à la salle de Trévenans pour l'assiette franc-comtoise... L'après-midi, en passant par les berges de la Savoureuse, le fromage à Bermont et retour à "La Folichotte" pour le dessert.

Les multiples arrêts ont permis d'entretenir la bonne ambiance et la bonne humeur tout en découvrant ces spécialités des terroirs.

Contact : Fernand TOURNOUX : 05 84 27 23 93 ou 06 83 25 71 79.

- 31 -

Sports loisirs TREVENANS Section "CYCLISME"

La sortie des 27, 28 et 29 août à Albeville, en Alsace, s'est déroulée sous un ciel maussade...

Mais la bonne ambiance était au rendez-vous.

Dès 8 heures, une bonne vingtaine de cyclistes se sont lancés à l'assaut des flancs vosgiens : La rivière, Lauw, Cernay, Guéwiller....

Les épouses ont rejoint le groupe, avec le pique-nique, à Turcheim.

Ensuite, continuation par la route des vins et arrivée bien arrosée par un gros orage à Albeville vers 16h30.

Le lendemain, escapade au mont Ste Odile, et là, retour sous le soleil.

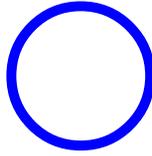


Photo d'archives... Colette, toujours souriante...

Beaucoup de tristesse à notre club car notre trésorière, Colette KREMER est décédée peu après cette sortie. Très appréciée, Colette est, et restera toujours, dans nos cœurs.

Marie-Josée BAILLIF est la bienvenue parmi nous comme trésorière.

Pour INFORMATION : Les sorties hebdomadaires ont lieu le dimanche matin à 8 h 30 et le mercredi à 13 h 30. Départ devant la mairie.

Les personnes qui désirent se joindre à nous peuvent contacter Gilbert RABOLT au 03-84-29-46-71. - 32 -

ARMÉE DE TERRE << sengager.fr >>

Chaque année, l'armée de terre recrute environ 10 000 jeunes, de sans qualification jusqu'à Bac +5, de 17ans et demi à 29 ans, et propose des postes dans 400 spécialités différentes.

La durée des contrats varie de 1 à 5 ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de sa motivation. Chacun reçoit une formation militaire et une formation de spécialité.

Nos conseillers en recrutement se tiennent à la disposition des candidats et de leurs parents pour une information complète et pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser.

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées

Hôtel du gouverneur- Place de l'Arsenal 90000 Belfort

Tel : 03 84 98 43 08 cirfa.belfort@terre-net.defense.gouv.fr

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00.



La fin d'année est proche et l'équipe de "TRAIT D'UNION"
est heureuse de vous souhaiter de
joyeuses fêtes de fin d'année.

- 33 -

Informations diverses

DIVAGATIONS DES ANIMAUX

Il est rappelé aux habitants que selon l'article 213 du Code Rural, les Maires doivent prendre toute disposition pour empêcher la divagation des chiens et chats. En cas de mise en fourrière, cela coûte cher au propriétaire pour récupérer l'animal.

RÉGLEMENTATION : Nous rappelons 2 articles de l'arrêté préfectoral qui réglementent l'utilisation des machines bruyantes et l'attitude des possesseurs d'animaux.

*Nous faisons appel au civisme de chacun
pour que ces articles soient respectés.*

Article 4 - Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Article 5-Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée.

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE: (à utiliser sans modération)

La déchetterie de Châtenois les Forges est ouverte aux habitants de Trévenans et permet le tri et l'évacuation de tous les encombrants.

	Été (du 15/04 au 14/10)		Hiver (du 15/10 au 14/04)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé		Fermé	
Mardi	9H30 à 12h	13h30 à 18h	9H30 à 12h	13h30 à 17h
Mercredi	9H30 à 12h	13h30 à 18h	9H30 à 12h	13h30 à 17h
Jeudi	9H30 à 12h	13h30 à 18h	9H30 à 12h	13h30 à 17h
Vendredi	9H30 à 12h	13h30 à 18h	9H30 à 12h	13h30 à 17h
Samedi	De 9h00 à 18h00		9H00 à 12h	13h30 à 17h
Dimanche	Fermé		Fermé	

- 34 -

Le RECENSEMENT : C'est tous les 5 ans

La population de TRÉVENANS sera recensée

Du 16 janvier au 15 février 2014

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme TRÉVENANS, font l'objet d'une enquête de recensement tous les cinq ans.

Zeliha KAPCI et Stéphanie PESEUX



Les agents recenseurs de notre commune

Les informations produites permettent aux élus de mieux adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (hôpitaux, logements, établissements scolaires, transports publics, etc...).

A partir du 16 janvier 2014, vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du Maire.

L'agent recenseur déposera à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser.

L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.

Les questionnaires doivent être remis aux agents recenseurs ou retournés à la mairie ou à l'Insee au plus tard le 15 février 2014.

Participer au recensement est avant tout un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, **c'est également une obligation.**

Toutes vos réponses sont absolument confidentielles. Elles sont ensuite transmises à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

**Pour obtenir des renseignements complémentaires,
contactez la mairie au 03.84.29.42.97.**

Toutes informations sont disponibles sur : www.le-recensement-et-moi.fr